



Royal St. Lawrence Yacht Club

Directive sur la distanciation physique et l'assainissement

UTILISATION DES SHARKS DU CLUB

Partie 1 objectifs et principes directeurs

La présente directive s'applique à l'utilisation des quillards Shark du club et est émise en fonction des exigences émises par le gouvernement et Voile Québec pour minimiser le risque associé à COVID-19.

1. Si un membre s'aperçoit qu'une autre personne au Club manque aux exigences de ces directives, il devrait lui demander poliment et respectueusement de se conformer à nos exigences. Si le problème n'est pas résolu, nous demandons au membre de communiquer avec notre gérant de Club, M. Florin Tosun, ou l'assistant gérant, M. David Fleet. Tous deux ont reçu pleins pouvoirs du Commodore et du Comité exécutif du Club pour faire respecter cette directive.
2. **Ne venez en aucun cas au Club si vous présentez des symptômes de COVID-19, si vous vivez avec une personne qui présente de tels symptômes. Si vous êtes en vertu d'une période d'auto-isolément mandatée par le gouvernement, vous êtes tenu de la terminer avant de venir au Club.**
3. Si vous souffrez d'une pathologie qui vous laisse **immunodéprimé** ou souffrez d'une **maladie chronique**, vous devriez consulter votre médecin ou le site web de l'Institut National de Santé Publique (<https://www.inspq.qc.ca/>) qui offre une abondante information et vous aidera à décider si êtes apte à venir au Club.
4. Conformément aux dernières pratiques exemplaires, **tous ceux qui viennent au Club doivent porter un couvre-visage et le porter sur le nez et la bouche dès qu'il y a possibilité d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne.** Il s'agit de protéger vos collègues membres du Club et le personnel, au cas où vous seriez porteur du virus **sans le savoir**. Notez que le port d'un masque tout en travaillant sur votre bateau est toujours une bonne pratique !
5. Toutes les mesures de distanciation physique et d'assainissement obligatoires du gouvernement doivent être pleinement respectées lorsque vous venez au Club et que vous utilisez les Sharks.
6. Les trois exigences les plus élémentaires que tout le monde doit respecter lorsqu'il est au Club sont les suivantes :
 - a. Maintenir six pieds ou deux mètres de distance l'un de l'autre.
 - b. Se laver les mains fréquemment et soigneusement (minimum 20 secondes avec du savon et de l'eau tiède) ou utiliser un désinfectant pour les mains.



Royal St. Lawrence Yacht Club

Directive sur la distanciation physique et l'assainissement

UTILISATION DES SHARKS DU CLUB

- c. Porter un masque ou un revêtement facial couvrant le nez et la bouche conformément à ces directives lorsque celles-ci l'exigent ou lorsque vous n'êtes pas en mesure de maintenir la distance physique requise.
7. Le Club peut publier des directives spécifiques sur les panneaux d'affichage du Club et sur le terrain. S'il vous plaît, les repérer, les lire et les respecter.

Partie 2 Faire une réservation pour utiliser un Shark

Les utilisateurs enregistrés de Shark qui ont signé l'accord 2020 d'utilisateur de Shark sont tenus de confirmer la réception de la présente directive et lire celle-ci. Assurez-vous d'avoir lu attentivement cette directive avant d'effectuer la réservation votre voilier. En faisant une réservation, vous acceptez de vous conformer à la présente directive.

Pour réserver un Shark, veuillez utiliser le système de réservation disponible sur notre site Web. Une fois que l'accord d'utilisateur de Shark est reçu s'il vous plaît le signer, afin que le responsable des cours de voile, Sharks et programmes de course puisse vous confirmer en tant qu'utilisateur approuvé Shark. Votre nom sera ajouté à la liste des utilisateurs de Shark certifiés, qui vous permettra l'accès à la réservation des Sharks du club.

Notez que chaque bateau est réservé pour toute une journée, les bateaux numérotés impairs pour les jours de calendrier impairs et vice versa.

Rappelez-vous que tout le monde sur chaque Shark doit vivre à la même adresse.

Partie 3 Utilisation des Sharks

Une rotation de 48 heures sera utilisée pour l'utilisation de nos Sharks, ceci sera contrôlé par le système de réservation.

Nous demandons à l'équipage de votre voilier d'être autonome et capable de quitter le quai et de retourner au quai sans l'aide de personne d'autre. À votre retour sur le quai, pour l'accostage, vous ne devez demander l'aide de quiconque n'est pas dans votre équipage.

Le Shark que vous avez réservé aura été aseptisé après sa dernière utilisation.

Lorsque vous avez terminé votre journée de navigation, s'il vous plaît plier les voiles avant de façon relâchée et les laisser dans la cabine, avec les trois coins exposés. La grande voile doit être attachée sur la bôme, mais le couvert ne doit pas être installé. Le couvert de grande voile doit être laissé dans la cabine, étalé de sorte qu'il puisse être aseptisé lorsque la cabine est vaporisée.



Royal St. Lawrence Yacht Club
Directive sur la distanciation physique et l'assainissement
UTILISATION DES SHARKS DU CLUB

Les écoutes de génois, et de spinnaker, s'ils sont utilisés, doivent rester fixées et soigneusement stockées sur le pont et exposées aux éléments.

Un employé du Club désinfectera le bateau et les voiles à l'aide d'un pulvérisateur portatif, après que vous aurez quitté le voilier.



Royal St. Lawrence Yacht Club

Directive sur la distanciation physique et l'assainissement

UTILISATION DES SHARKS DU CLUB

Partie 4 Accès aux bâtiments et salles de bains du club

Les toilettes du Club sont accessibles à partir du 1^{er} juillet, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Partie 5 Quais et aller sur l'eau

1. Lorsque vous accédez aux quais et aux quais, veuillez suivre les règles suivantes :
 - a. **Sur les quais Hynes et Forbes et la jetée Stevens** : Ces quais et cette jetée ne sont pas assez larges pour permettre en toute sécurité la distanciation physique pour les personnes voyageant dans des directions opposées. Pour maintenir la distanciation physique et éviter une baignade accidentelle dans le port, lorsque les personnes qui marchent dans des directions opposées se rencontrent, la priorité est donnée à la personne se dirigeant vers le club. La personne qui laisse le passage doit sortir de la jetée sur l'appontement le plus proche afin laisser passer la personne prioritaire. **Il est facile de souvenir de ces règles : elles sont inspirées par les règles de navigation ! Gardez votre droite et un navire quittant le port doit céder la place à un navire entrant dans le port !**
 - b. Comme la plupart des bateaux partagent un appontement, les membres sont priés d'utiliser le bon sens et de se relayer, pour maintenir des règles de distanciation physique.
 - c. Dans tous les cas, n'oubliez pas de garder votre droite lorsque vous marchez sur les quais et les jetées.
 - d. Chaque membre doit assainir les chariots communs avant et après les avoir utilisés.

Partie 6 Application

Tous les membres doivent se conformer à ces directives avec civilité et politesse envers les autres. Le Club se réserve le droit d'avertir quiconque ne respecterait pas ces directives, d'insister pour qu'elles soient suivies et d'expulser de la propriété quiconque ne les respecte pas.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez appeler notre gérant ou assistant-gérant.

Partie 7 Dégagement de responsabilité

En raison de la nature unique de cette pandémie, tous ceux qui visitent le Club et /ou utilisent un Shark doivent reconnaître que collectivement, nous faisons de notre mieux et que le club, ses employés ou ses membres ne peuvent pas être tenu responsables si quelqu'un tombe malade de COVID-19 ou d'une maladie connexe, après être venu au Club.